

## Conseil syndical

### Séance du 9 avril 2018

---

**Objet : Compte de gestion du Trésorier - Année 2017**

---

Date de convocation : le 29 mars 2018

**Le 9 avril 2018**, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick MASSON.

---

#### **Etaient présents avec voix délibérative**

- **Communauté de communes Pouilly-Bligny**

Etienne FLAMAND – Joël MASSON – Damien LERAT – Camille COL

- **Communauté de communes Ouche et Montagne**

Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Hervé POINTEREAU – Géraldine MEUZARD – Jean-François MICHEL

- **Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise**

Christophe POULLEAU – Bernard PAUTET – Luc JOLIET – Jacques LAURIOT – Bernard GEVREY – Jean-Marc BERGERET

- **Dijon Métropole**

Anne PERRIN-LOUVRIER – Patrick ORSOLA – Catherine HERVIEU – Badiaâ MASLOUHI – Jean-Patrick MASSON – Pierre PRIBETICH – Jean DUBUET – Céline TONOT – Jean-Louis DUMONT – Nicolas BOURNY – Cyril GAUCHER – Stéphanie MODDE

- **Communauté de communes Rives de Saône**

Bernard LEVEQUE – Christian BOMPY

- **Communauté de communes Forêts Seine et Suzon**

Pierre PORTMANN – Alexandre ESTIVALET – Robert DURIN – Vincent LEPRETRE – Vincent DERAÏN

- **Communauté de communes Norge et Tille**

Patricia GOURMAND

- **Communes pour la compétence Hors GEMAPI**

Bernard LEVEQUE (Echenon) – Christian BOMPY (Trouhans) – Pierre PORTMANN (Darois) – Alexandre ESTIVALET (Etaules) – Vincent LEPRETRE (Messigny-et-Vantoux) – Dominique MILLIERE (Panges) – Denis MAIRET (Saint-Martin du Mont) – Vincent DERAÏN (Prenois) – Robert DURIN (Val-Suzon) – Patricia GOURMAND (Asnières-les-Dijon) – Jean-Louis LANDRY (Champdôtre) – Gérard STURER (Les Maillys) – Jean-Luc PRALON (Tréclun)

---

#### **Etaient excusés**

Monique FEBVRE – Denis MYOTTE – Jean FLOUR – Alain MENETRIER – Michel RAFFEAU – René DESSEREE (pouvoir à Camille COL) – Michel ROUHETTE (pouvoir à Joël MASSON) – Xavier COSTE – Alain DUTHU (pouvoir à Géraldine MEUZARD) – Maurice LEHOUX – Sylvain VACHEZ – Dominique GRIMPRET – Frédéric FAVERJON (pouvoir à Catherine HERVIEU) – Jacques CARRELET DE LOISY – Thierry FALCONNET – François NOWOTNY (pouvoir à Cyril GAUCHER) – Dominique BEGIN-CLAUDET – Dominique SARTOR – Philippe BELLEVILLE – Gilbert MENUT – Stéphane MOURLET – Jocelyne BEAUNNEE (pouvoir à Christian BOMPY) –

Albert LACOMME – Gilles DUTHU – Gilbert PERRON – Raymond DUMONT – Sébastien SORDEL –

**Présents : 48 - Nombre de pouvoirs : 6**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser et l'état de restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :**

- Constaté la conformité des résultats budgétaires qui apparaissent au Compte de Gestion avec ceux qui ressortent du Compte Administratif 2017,
- Déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié exact en ses résultats par la Directrice régionale des Finances Publiques, certifié conforme à sa comptabilité administrative par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Président,

  
Jean-Patrick MASSON



PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

23 AVR. 2018



## Conseil syndical

### Séance du 9 avril 2018

---

**Objet : Compte administratif - Année 2017**

---

Date de convocation : le 29 mars 2018

**Le 9 avril 2018**, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick MASSON.

---

#### **Etaient présents avec voix délibérative**

- **Communauté de communes Pouilly-Bligny**

Etienne FLAMAND – Joël MASSON - Damien LERAT – Camille COL

- **Communauté de communes Ouche et Montagne**

Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Hervé POINTEREAU - Géraldine MEUZARD – Jean-François MICHEL

- **Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise**

Christophe POULLEAU – Bernard PAUTET - Luc JOLIET – Jacques LAURIOT - Bernard GEVREY - Jean-Marc BERGERET

- **Dijon Métropole**

Anne PERRIN-LOUVRIER - Patrick ORSOLA – Catherine HERVIEU - Badiaâ MASLOUHI – Jean-Patrick MASSON – Pierre PRIBETICH - Jean DUBUET - Céline TONOT – Jean-Louis DUMONT – Nicolas BOURNY – Cyril GAUCHER – Stéphanie MODDE

- **Communauté de communes Rives de Saône**

Bernard LEVEQUE – Christian BOMPY

- **Communauté de communes Forêts Seine et Suzon**

Pierre PORTMANN – Alexandre ESTIVALET – Robert DURIN – Vincent LEPRETRE – Vincent DERAÏN

- **Communauté de communes Norge et Tille**

Patricia GOURMAND

- **Communes pour la compétence Hors GEMAPI**

Bernard LEVEQUE (Echenon) - Christian BOMPY (Trouhans) - Pierre PORTMANN (Darois) – Alexandre ESTIVALET (Etaules) – Vincent LEPRETRE (Messigny-et-Vantoux) – Dominique MILLIERE (Panges) - Denis MAIRET (Saint-Martin du Mont) - Vincent DERAÏN (Prenois) - Robert DURIN (Val-Suzon) – Patricia GOURMAND (Asnières-les-Dijon) – Jean-Louis LANDRY (Champdâtre) – Gérard STURER (Les Maillys) – Jean-Luc PRALON (Tréclun)

---

#### **Etaient excusés**

Monique FEBVRE - Denis MYOTTE – Jean FLOUR – Alain MENETRIER - Michel RAFFEAU René DESSEREE (pouvoir à Camille COL) – Michel ROUHETTE (pouvoir à Joël MASSON) – Xavier COSTE - Alain DUTHU (pouvoir à Géraldine MEUZARD) – Maurice LEHOUX – Sylvain VACHEZ- Dominique GRIMPRET - Frédéric FAVERJON (pouvoir à Catherine HERVIEU) - Jacques CARRELET DE LOISY - Thierry FALCONNET - François NOWOTNY (pouvoir à Cyril GAUCHER - Dominique BEGIN-CLAUDET – Dominique SARTOR – Philippe BELLEVILLE – Gilbert MENUT - Stéphane MOURLET - Jocelyne BEAUNNEE (pouvoir à Christian BOMPY) -

Albert LACOMME - Gilles DUTHU - Gilbert PERRON - Raymond DUMONT - Sébastien SORDEL -

**Présents : 48 - Nombre de pouvoirs : 6**

Les résultats du Compte Administratif (opérations réelles et d'ordre) peuvent se résumer par le tableau suivant :

<b>Section d'investissement</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Reste à réaliser</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Reste à réaliser</b>
294 193,42	263 104,02	0,00	294 193,42	222 078,81	0,00
<b>Résultat de clôture</b>			<b>-41 025,21</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Reste à réaliser</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Reste à réaliser</b>
1 084 687,34	479 088,73	0,00	1 084 687,34	1 071 231,58	0,00
<b>Résultat de clôture</b>			<b>592 142,85</b>		
<b>Résultat global</b>			<b>551 117,64</b>		

Le résultat de clôture se présente ainsi qu'il suit :

- un solde positif de 592 142,85 € € en section de fonctionnement,
- un solde négatif de 41 025,21 € en section d'investissement,
- reste à réaliser : 0 €
- résultat global : 551 117,64 €

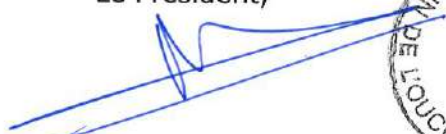
**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, de :**

- approuver le Compte administratif 2017.

Pour : 53 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

Ne participe pas au vote : Monsieur Jean-Patrick MASSON

Le Président,

  
Jean-Patrick MASSON



PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

23 AVR, 2018



## 02500 - SYNDMC BASSIN OUCHE AFFLUENTS

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	294 193,42	1 084 687,34	1 378 880,76
Titres de recettes émis (b)	222 078,81	571 863,58	793 942,39
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	222 078,81	571 863,58	793 942,39
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	294 193,42	1 084 687,34	1 378 880,76
Mandats émis (f)	109 779,94	479 404,02	589 183,96
Annulations de mandats (g)	0,00	315,29	315,29
Dépenses nettes (h = f - g)	109 779,94	479 088,73	588 868,67
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	112 298,87	92 774,85	205 073,72
(h - d) Déficit			



## Conseil syndical

### Séance du 9 avril 2018

---

#### Objet : Affectation des résultats 2017

---

Date de convocation : le 29 mars 2018

**Le 9 avril 2018**, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick MASSON.

---

#### Etaient présents avec voix délibérative

- **Communauté de communes Pouilly-Bligny**  
Etienne FLAMAND – Joël MASSON - Damien LERAT – Camille COL
- **Communauté de communes Ouche et Montagne**  
Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Hervé POINTEREAU - Géraldine MEUZARD – Jean-François MICHEL
- **Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise**  
Christophe POULLEAU – Bernard PAUTET - Luc JOLIET – Jacques LAURIOT - Bernard GEVREY - Jean-Marc BERGERET
- **Dijon Métropole**  
Anne PERRIN-LOUVRIER - Patrick ORSOLA – Catherine HERVIEU - Badiaâ MASLOUHI – Jean-Patrick MASSON – Pierre PRIBETICH - Jean DUBUET - Céline TONOT – Jean-Louis DUMONT – Nicolas BOURNY – Cyril GAUCHER – Stéphanie MODDE
- **Communauté de communes Rives de Saône**  
Bernard LEVEQUE – Christian BOMPY
- **Communauté de communes Forêts Seine et Suzon**  
Pierre PORTMANN – Alexandre ESTIVALET – Robert DURIN – Vincent LEPRETRE – Vincent DERAÏN
- **Communauté de communes Norge et Tille**  
Patricia GOURMAND
- **Communes pour la compétence Hors GEMAPI**  
Bernard LEVEQUE (Echenon) - Christian BOMPY (Trouhans) - Pierre PORTMANN (Darois) – Alexandre ESTIVALET (Etaules) – Vincent LEPRETRE (Messigny-et-Vantoux) – Dominique MILLIERE (Panges) - Denis MAIRET (Saint-Martin du Mont) - Vincent DERAÏN (Prenois) - Robert DURIN (Val-Suzon) – Patricia GOURMAND (Asnières-les-Dijon) – Jean-Louis LANDRY (Champdôte) – Gérard STURER (Les Maillys) – Jean-Luc PRALON (Tréclun)

---

#### Etaient excusés

Monique FEBVRE - Denis MYOTTE – Jean FLOUR – Alain MENETRIER - Michel RAFFEAU  
René DESSEREE (pouvoir à Camille COL) – Michel ROUHETTE (pouvoir à Joël MASSON) – Xavier COSTE - Alain DUTHU (pouvoir à Géraldine MEUZARD) – Maurice LEHOUX – Sylvain VACHEZ- Dominique GRIMPRET - Frédéric FAVERJON (pouvoir à Catherine HERVIEU) - Jacques CARRELET DE LOISY - Thierry FALCONNET - François NOWOTNY (pouvoir à Cyril GAUCHER - Dominique BEGIN-CLAUDET – Dominique SARTOR – Philippe BELLEVILLE – Gilbert MENUT - Stéphane MOURLET - Jocelyne BEAUNNEE (pouvoir à Christian BOMPY) -  
Albert LACOMME - Gilles DUTHU - Gilbert PERRON - Raymond DUMONT - Sébastien SORDEL -

**Présents : 48 - Nombre de pouvoirs : 6**

Les comptabilités M14 imposent de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Les résultats cumulés (résultats de l'exercice + résultats des exercices antérieurs) sont affectés par l'assemblée délibérante dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif (CA).

Il convient d'affecter en priorité et à titre obligatoire, le résultat excédentaire de fonctionnement provenant du compte administratif 2017, augmenté du résultat reporté des exercices précédents inscrit au budget 2018, de la manière suivante :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement constaté au compte administratif 2017,
- à la couverture du déficit de la section d'investissement, (déficit corrigé des restes à réaliser), constaté au compte administratif 2017.

Le solde peut être affecté soit en fonctionnement, soit en investissement.

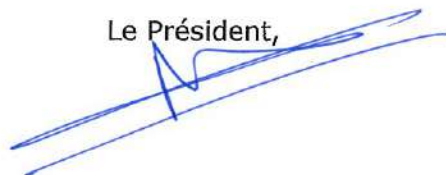
Le compte administratif 2017 faisant ressortir :

- un excédent en section de fonctionnement : 592 142,85 €
- un déficit en section d'investissement : - 41 025,21 €
- reste à réaliser : néant

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :**

- affecter une partie du résultat de fonctionnement en section d'investissement : 41 025,21 € en réserve au compte 1068 (recettes d'investissement) ;
- inscrire le déficit de 41 025,21 € au compte 001 (dépenses d'investissement)
- reporter la somme de 551 117,64 € au compte 002 (recettes de fonctionnement).

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

23 AVR. 2018





## Conseil syndical

### Séance du 9 avril 2018

---

**Objet : Budget primitif – Année 2018**

---

Date de convocation : le 29 mars 2018

**Le 9 avril 2018**, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick MASSON.

---

#### **Etaient présents avec voix délibérative**

- **Communauté de communes Pouilly-Bligny**  
Etienne FLAMAND – Joël MASSON - Damien LERAT – Camille COL
  - **Communauté de communes Ouche et Montagne**  
Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Hervé POINTEREAU - Géraldine MEUZARD – Jean-François MICHEL
  - **Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise**  
Christophe POULLEAU – Bernard PAUTET - Luc JOLIET – Jacques LAURIOT - Bernard GEVREY - Jean-Marc BERGERET
  - **Dijon Métropole**  
Anne PERRIN-LOUVRIER - Patrick ORSOLA – Catherine HERVIEU - Badiaâ MASLOUHI – Jean-Patrick MASSON – Pierre PRIBETICH - Jean DUBUET - Céline TONOT – Jean-Louis DUMONT – Nicolas BOURNY – Cyril GAUCHER – Stéphanie MODDE
  - **Communauté de communes Rives de Saône**  
Bernard LEVEQUE – Christian BOMPY
  - **Communauté de communes Forêts Seine et Suzon**  
Pierre PORTMANN – Alexandre ESTIVALET – Robert DURIN – Vincent LEPRETRE – Vincent DERAÏN
  - **Communauté de communes Norge et Tille**  
Patricia GOURMAND
  - **Communes pour la compétence Hors GEMAPI**  
Bernard LEVEQUE (Echenon) - Christian BOMPY (Trouhans) - Pierre PORTMANN (Darois) – Alexandre ESTIVALET (Etaules) – Vincent LEPRETRE (Messigny-et-Vantoux) – Dominique MILLIERE (Panges) - Denis MAIRET (Saint-Martin du Mont) - Vincent DERAÏN (Prenois) - Robert DURIN (Val-Suzon) – Patricia GOURMAND (Asnières-les-Dijon) – Jean-Louis LANDRY (Champdôtre) – Gérard STURER (Les Maillys) – Jean-Luc PRALON (Tréclun)
- 

#### **Etaient excusés**

Monique FEBVRE - Denis MYOTTE – Jean FLOUR – Alain MENETRIER - Michel RAFFEAU  
René DESSEREE (pouvoir à Camille COL) – Michel ROUHETTE (pouvoir à Joël MASSON) – Xavier COSTE - Alain DUTHU (pouvoir à Géraldine MEUZARD) – Maurice LEHOUX – Sylvain VACHEZ- Dominique GRIMPRET - Frédéric FAVERJON (pouvoir à Catherine HERVIEU) - Jacques CARRELET DE LOISY - Thierry FALCONNET - François NOWOTNY (pouvoir à Cyril GAUCHER - Dominique BEGIN-CLAUDET – Dominique SARTOR – Philippe BELLEVILLE – Gilbert MENUT - Stéphane MOURLET - Jocelyne BEAUNNEE (pouvoir à Christian BOMPY) -  
Albert LACOMME - Gilles DUTHU - Gilbert PERRON - Raymond DUMONT - Sébastien SORDEL -

**Présents : 48 - Nombre de pouvoirs : 6**

Le total du budget primitif pour 2017 s'établit à 1 379 001,16€ contre 1 378 880,76€ en 2017.

### Section de fonctionnement

Dépenses	Propositions 2018
Chap 011 - Charges à caractère général	505 491,33
Chap 012 - Charges de personnel	245 000,00
Chap 65 - Autres charges de gestion courante	46 900,00
Chap 66 - Charges financières	1 000,00
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>798 391,33</b>
<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>263 792,31</b>
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 062 183,64</b>

Recettes	Propositions 2018
Chap 74 - Dotations, subventions, participations	508 244,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	551 117,64
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>1 059 361,64</b>
<b>Total Recettes d'ordre</b>	<b>2 822,00</b>
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>1 062 183,64</b>

### Section d'investissement

Dépenses	Propositions 2018
001 - Déficit d'investissement reporté	41 025,21
<b>Chap 20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 000,00</b>
<b>Chap 21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>271 970,31</b>
2111 - terrains nus	7 000,00
2128 - autres agencements et aménagements	259 970,31
2158 - autres installations, matériels et outillage	1 500,00
2183 - matériel de bureau et informatique	1 500,00
2184 - mobilier	2 000,00
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>313 995,52</b>
<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>2 822,00</b>
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>316 817,52</b>

Recettes	Propositions 2018
Chap 10 - Dotations, fonds divers et réserves	41 125,21
10222 - FCTVA	100,00
1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	41 025,21
Chap 13 - Subventions d'investissement reçues	11 900,00
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>53 025,21</b>
<b>Total Recettes d'ordre (amortissements)</b>	<b>263 792,31</b>
<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>316 817,52</b>

Il est proposé au Conseil syndical d'adopter le budget primitif pour l'année 2018.

- **Les recettes réelles de fonctionnement**

Elles sont issues des subventions de l'Agence de l'eau et des participations des adhérents.

Les participations pour l'année 2018 seront stables. La participation par habitant est de 1,26 €.

L'excédent de fonctionnement est de **551 117,64 €**.

- **Les dépenses réelles de fonctionnement**

Elles s'élèvent à 798 391,33.

Les principales dépenses portent sur le chapitre 011 (charges à caractère général) et le chapitre 012 (charges de personnel).

Les charges à caractère général sont représentées par les dépenses suivantes :

Contrats de prestations de services avec des entreprises	31 350,00
<i>Pose repères de crues</i>	4 500,00
<i>Inventaire Faune flore sur Varanges</i>	8 300,00
<i>Panneau sur site explicatif pour entretien Ouche</i>	1 000,00
<i>Panneau pédagogique Fauverney</i>	1 000,00
<i>Enquête publique Espace de liberté à Varanges (com enquêteur)</i>	3 800,00
<i>Levé topo suivi arasement Velars et Gissey</i>	8 000,00
<i>Panneau imprimé PPE Ouche</i>	250,00
<i>Diagnostic qualité des sols /Varanges</i>	3 750,00
<i>Location bus</i>	750,00
Voirie : entretien et travaux	420 791,33
<i>PP Entretien 2018 Ouche dans métropole</i>	78 000,00
<i>Travaux urgents</i>	25 000,00
<i>Plantations Geline à Tart le Bas</i>	12 000,00
<i>ARVO - Mise en défens</i>	30 000,00
<i>Ecrevisses - Mise en défens de la Creuse</i>	15 000,00
<i>Ecrevisses - Mise en défens autres ruisseaux</i>	10 000,00
<i>Scarification à Créancey</i>	2 000,00
<i>Méandre de Fauverney</i>	30 000,00
<i>Travaux Imprévus</i>	218 791,33

**Les charges de personnel s'élèvent à 245 000 €.**

- **Les opérations d'ordre en dépenses de fonctionnement**

La dotation aux amortissements des immobilisations est en augmentation importante par rapport à 2017. En effet il convient d'amortir des études et travaux qui n'ont pas été suivis de réalisations et des frais d'étude suivie de travaux, mais payés en fonctionnement. Il est donc proposé d'inscrire la somme de 263 792,31 € pour régulariser les amortissements au chapitre 042.

- **Les recettes réelles d'investissement :**

Elles sont issues de subventions d'investissement de l'Agence de l'eau (11 900 €) et de l'excédent de fonctionnement capitalisé (41 025,21 €).

- **Les opérations d'ordre en recettes d'investissement**

L'amortissement des immobilisations est estimé à 263 792,31 €, inscrits au chapitre 040.

- **Les dépenses réelles d'investissement**

Elles s'élèvent à 272 970,31 €.

- **Les opérations d'ordre en dépenses d'investissement :**

La dotation aux amortissements des subventions d'équipements est estimée à 2 822 €, inscrits au chapitre 040.

Le déficit 2017 reporté sur 2018 est de 41 **025,21 €**.

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :**

- d'adopter le budget primitif pour 2018 par chapitre selon le document budgétaire annexé.

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR  
Déposé le :

23 AVR. 2018



## Conseil syndical

### Séance du 9 avril 2018

---

**Objet : Travaux d'entretien de l'Ouche et du Suzon dans la traversée de l'agglomération dijonnaise - Programme d'entretien 2018 - attribution du marché**

---

Date de convocation : le 29 mars 2018

**Le 9 avril 2018**, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick MASSON.

---

#### **Etaient présents avec voix délibérative**

- **Communauté de communes Pouilly-Bligny**  
Etienne FLAMAND – Joël MASSON - Damien LERAT – Camille COL
- **Communauté de communes Ouche et Montagne**  
Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Hervé POINTEREAU - Géraldine MEUZARD – Jean-François MICHEL
- **Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise**  
Christophe POULLEAU – Bernard PAUTET - Luc JOLIET – Jacques LAURIOT - Bernard GEVREY - Jean-Marc BERGERET
- **Dijon Métropole**  
Anne PERRIN-LOUVRIER - Patrick ORSOLA – Catherine HERVIEU - Badiaâ MASLOUHI – Jean-Patrick MASSON – Pierre PRIBETICH - Jean DUBUET - Céline TONOT – Jean-Louis DUMONT – Nicolas BOURNY – Cyril GAUCHER – Stéphanie MODDE
- **Communauté de communes Rives de Saône**  
Bernard LEVEQUE – Christian BOMPY
- **Communauté de communes Forêts Seine et Suzon**  
Pierre PORTMANN – Alexandre ESTIVALET – Robert DURIN – Vincent LEPRETRE – Vincent DERAÏN
- **Communauté de communes Norge et Tille**  
Patricia GOURMAND
- **Communes pour la compétence Hors GEMAPI**  
Bernard LEVEQUE (Echenon) - Christian BOMPY (Trouhans) - Pierre PORTMANN (Darois) – Alexandre ESTIVALET (Etaules) – Vincent LEPRETRE (Messigny-et-Vantoux) – Dominique MILLIERE (Panges) - Denis MAIRET (Saint-Martin du Mont) - Vincent DERAÏN (Prenois) - Robert DURIN (Val-Suzon) – Patricia GOURMAND (Asnières-les-Dijon) – Jean-Louis LANDRY (Champdôtre) – Gérard STURER (Les Maillys) – Jean-Luc PRALON (Tréclun)

---

#### **Etaient excusés**

Monique FEBVRE - Denis MYOTTE – Jean FLOUR – Alain MENETRIER - Michel RAFFEAU  
René DESSEREE (pouvoir à Camille COL) – Michel ROUHETTE (pouvoir à Joël MASSON) – Xavier COSTE - Alain DUTHU (pouvoir à Géraldine MEUZARD) – Maurice LEHOUX – Sylvain VACHEZ- Dominique GRIMPRET - Frédéric FAVERJON (pouvoir à Catherine HERVIEU) - Jacques CARRELET DE LOISY - Thierry FALCONNET - François NOWOTNY (pouvoir à Cyril GAUCHER - Dominique BEGIN-CLAUDET – Dominique SARTOR – Philippe BELLEVILLE – Gilbert MENUT - Stéphane MOURLET - Jocelyne BEAUNNEE (pouvoir à Christian BOMPY) -  
Albert LACOMME - Gilles DUTHU - Gilbert PERRON - Raymond DUMONT - Sébastien SORDEL -

**Présents : 48 - Nombre de pouvoirs : 6**

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé, en procédure adaptée, le 16 janvier 2018 pour les travaux d'entretien de l'Ouche et du Suzon, dans la traversée de l'agglomération dijonnaise.

Les travaux d'entretien de la végétation rivulaire seront réalisés en 2018.

Le marché est un marché à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 70 000 € HT.

15 dossiers de consultation ont été retirés. 6 offres ont été remises dont 1 hors délais (retournée non ouverte).

Après ouverture des plis, l'analyse a été effectuée au regard des critères de jugement pondérés indiqués dans le règlement de consultation, à savoir :

- Valeur technique : 50%
- Prix des prestations : 50%

A l'issue du classement, l'ONF est classée en première position.

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité de :**

- attribuer le marché à l'ONF,
- autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir avec l'ONF ainsi que tous les documents inhérents à l'exécution du marché.

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

23 AVR. 2018



## Conseil syndical

### Séance du 9 avril 2018

---

**Objet : Acquisitions foncières à Tart-le-Bas – plan de financement – Demande de subvention**

---

Date de convocation : le 29 mars 2018

**Le 9 avril 2018**, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick MASSON.

---

#### **Etaient présents avec voix délibérative**

- **Communauté de communes Pouilly-Bligny**

Etienne FLAMAND – Joël MASSON - Damien LERAT – Camille COL

- **Communauté de communes Ouche et Montagne**

Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Hervé POINTEREAU - Géraldine MEUZARD – Jean-François MICHEL

- **Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise**

Christophe POULLEAU – Bernard PAUTET - Luc JOLIET – Jacques LAURIOT - Bernard GEVREY - Jean-Marc BERGERET

- **Dijon Métropole**

Anne PERRIN-LOUVRIER - Patrick ORSOLA – Catherine HERVIEU - Badiaâ MASLOUHI – Jean-Patrick MASSON – Pierre PRIBETICH - Jean DUBUET - Céline TONOT – Jean-Louis DUMONT – Nicolas BOURNY – Cyril GAUCHER – Stéphanie MODDE

- **Communauté de communes Rives de Saône**

Bernard LEVEQUE – Christian BOMPY

- **Communauté de communes Forêts Seine et Suzon**

Pierre PORTMANN – Alexandre ESTIVALET – Robert DURIN – Vincent LEPRETRE – Vincent DERAÏN

- **Communauté de communes Norge et Tille**

Patricia GOURMAND

- **Communes pour la compétence Hors GEMAPI**

Bernard LEVEQUE (Echenon) - Christian BOMPY (Trouhans) - Pierre PORTMANN (Darois) – Alexandre ESTIVALET (Etaules) – Vincent LEPRETRE (Messigny-et-Vantoux) – Dominique MILLIERE (Panges) - Denis MAIRET (Saint-Martin du Mont) - Vincent DERAÏN (Prenois) - Robert DURIN (Val-Suzon) – Patricia GOURMAND (Asnières-les-Dijon) – Jean-Louis LANDRY (Champdâtre) – Gérard STURER (Les Maillys) – Jean-Luc PRALON (Tréclun)

---

#### **Etaient excusés**

Monique FEBVRE - Denis MYOTTE – Jean FLOUR – Alain MENETRIER - Michel RAFFEAU René DESSEREE (pouvoir à Camille COL) – Michel ROUHETTE (pouvoir à Joël MASSON) – Xavier COSTE - Alain DUTHU (pouvoir à Géraldine MEUZARD) – Maurice LEHOUX – Sylvain VACHEZ- Dominique GRIMPRET - Frédéric FAVERJON (pouvoir à Catherine HERVIEU) - Jacques CARRELET DE LOISY - Thierry FALCONNET - François NOWOTNY (pouvoir à Cyril GAUCHER - Dominique BEGIN-CLAUDET – Dominique SARTOR – Philippe BELLEVILLE – Gilbert MENUT - Stéphane MOURLET - Jocelyne BEAUNNEE (pouvoir à Christian BOMPY) -

Albert LACOMME - Gilles DUTHU - Gilbert PERRON - Raymond DUMONT - Sébastien SORDEL -

**Présents : 48 - Nombre de pouvoirs : 6**

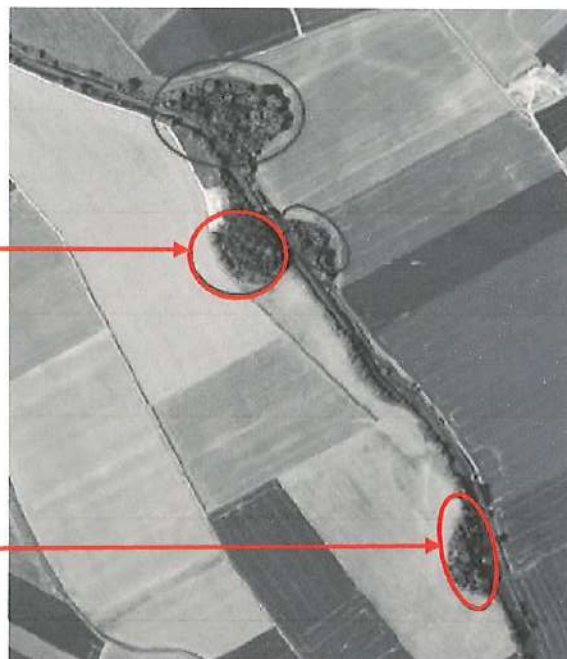
Le SBO mène une politique d'acquisition foncière liée aux projets de restauration physique de l'Ouche. Elle permet en particulier de restaurer l'espace de liberté de l'Ouche en priorité sur les parcelles ne possédant pas de valeur agricole (anciennes noues, friches, bras morts).

Dans le cadre du contrat de Bassin Ouche, le projet de reconnexion des anciens méandres de Tart-le-Bas prévoit plusieurs acquisitions foncières. La fiche action « IV.1 Espace de liberté Tart le Bas » cible 4 méandres dont 2 pourraient faire l'objet d'acquisitions en 2018 :

Au niveau du méandre n°2 en rive droite de l'Ouche, le SBO est déjà propriétaire de certaines parcelles. Pour se rendre totalement propriétaire du méandre, les parcelles prévues à l'acquisition sont :

B22	5 m <sup>2</sup>
B21	180 m <sup>2</sup>
B20	8093 m <sup>2</sup>
B17	140 m <sup>2</sup>
B104	25 m <sup>2</sup>
B14	100 m <sup>2</sup>
B109	540 m <sup>2</sup>
B19	450 m <sup>2</sup>
Soit un total de 0,9533 Ha	

Au niveau du méandre n°4 en rive droite de l'Ouche, le méandre est cadastré Y4a pour une surface de 6000m<sup>2</sup>, en subdivision de la parcelle Y4.



Le montant des acquisitions est estimé à 7 000 €, qu'il est proposé d'inscrire au budget primitif. Cette enveloppe couvre les frais d'achat, de notaire et de bornage (avec division cadastrale si nécessaire).

**Ces acquisitions s'inscrivent pleinement dans une politique de maîtrise foncière qui a pour objectif la restauration morphologique de l'Ouche et l'atteinte du bon état écologique de la rivière.**

Les acquisitions sont finançables par l'Agence de l'eau à la hauteur maximale de 80% du TTC dans le cadre du Contrat de Bassin.

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :**

- approuver les plans de financement tels que présentés par Monsieur le Président,
- autoriser Monsieur le Président à adresser les demandes de subventions correspondantes aux partenaires concernés,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document contractuel nécessaire à l'acquisition des terrains pour la restauration physique de l'Ouche aval.
- s'engager à assurer une gestion des terrains acquis en adéquation avec la préservation de la qualité de l'eau et des milieux naturels.

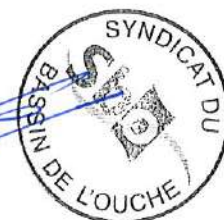
PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE FRANCHÉ-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

23 AVR. 2018



Le Président,

Jean-Patrick MASSON





## Conseil syndical

### Séance du 9 avril 2018

---

**Objet : Travaux de protection des ruisseaux à écrevisse à pattes blanches - plan de financement – demande de subvention**

---

Date de convocation : le 29 mars 2018

**Le 9 avril 2018**, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick MASSON.

---

#### **Etaient présents avec voix délibérative**

- **Communauté de communes Pouilly-Bligny**  
Etienne FLAMAND – Joël MASSON - Damien LERAT – Camille COL
  - **Communauté de communes Ouche et Montagne**  
Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Hervé POINTEREAU - Géraldine MEUZARD – Jean-François MICHEL
  - **Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise**  
Christophe POULLEAU – Bernard PAUTET - Luc JOLIET – Jacques LAURIOT - Bernard GEVREY - Jean-Marc BERGERET
  - **Dijon Métropole**  
Anne PERRIN-LOUVRIER - Patrick ORSOLA – Catherine HERVIEU - Badiaâ MASLOUHI – Jean-Patrick MASSON – Pierre PRIBETICH - Jean DUBUET - Céline TONOT – Jean-Louis DUMONT – Nicolas BOURNY – Cyril GAUCHER – Stéphanie MODDE
  - **Communauté de communes Rives de Saône**  
Bernard LEVEQUE – Christian BOMPY
  - **Communauté de communes Forêts Seine et Suzon**  
Pierre PORTMANN – Alexandre ESTIVALET – Robert DURIN – Vincent LEPRETRE – Vincent DERAÏN
  - **Communauté de communes Norge et Tille**  
Patricia GOURMAND
  - **Communes pour la compétence Hors GEMAPI**  
Bernard LEVEQUE (Echenon) - Christian BOMPY (Trouhans) - Pierre PORTMANN (Darois) – Alexandre ESTIVALET (Etaules) – Vincent LEPRETRE (Messigny-et-Vantoux) – Dominique MILLIERE (Panges) - Denis MAIRET (Saint-Martin du Mont) - Vincent DERAÏN (Prenois) - Robert DURIN (Val-Suzon) – Patricia GOURMAND (Asnières-les-Dijon) – Jean-Louis LANDRY (Champdôtre) – Gérard STURER (Les Maillys) – Jean-Luc PRALON (Tréclun)
- 

#### **Etaient excusés**

Monique FEBVRE - Denis MYOTTE – Jean FLOUR – Alain MENETRIER - Michel RAFFEAU  
René DESSEREE (pouvoir à Camille COL) – Michel ROUHETTE (pouvoir à Joël MASSON) – Xavier COSTE - Alain DUTHU (pouvoir à Géraldine MEUZARD) – Maurice LEHOUX – Sylvain VACHEZ- Dominique GRIMPRET - Frédéric FAVERJON (pouvoir à Catherine HERVIEU) - Jacques CARRELET DE LOISY - Thierry FALCONNET - François NOWOTNY (pouvoir à Cyril GAUCHER - Dominique BEGIN-CLAUDET – Dominique SARTOR – Philippe BELLEVILLE – Gilbert MENUT - Stéphane MOURLET - Jocelyne BEAUNNEE (pouvoir à Christian BOMPY) -  
Albert LACOMME - Gilles DUTHU - Gilbert PERRON - Raymond DUMONT - Sébastien SORDEL -

**Présents : 48 - Nombre de pouvoirs : 6**

Le Contrat de Bassin fixe un objectif de préservation des dernières populations d'écrevisse à pattes blanches (fiche « IV.2 Ecrevisses ») par la restauration de son habitat. Un diagnostic des tronçons a été réalisé sur le ruisseau de la Prêle qui habite une population dite « fragile », dans le cadre d'un Atelier de mise en situation professionnelle des Master2 de l'université de Bourgogne.

Les actions proposées sont la mise en ex clos des cours d'eau, la restauration de la ripisylve, la gestion des obstacles à la circulation des écrevisses, et la sensibilisation des acteurs locaux.

Le Syndicat du Bassin de l'Ouche souhaite poursuivre en 2018 à Savigny-sous-Malain, une concertation avec les propriétaires concernés pour la réalisation de travaux de mise en défens des secteurs dégradés colonisés et/ou colonisables par l'écrevisse à pattes blanches.

Les crédits de 10 000 € sont inscrits au budget primitif. Le projet est finançable par la Région Bourgogne-Franche-Comté à la hauteur maximale de 80% du TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :**

- approuver le plan de financement tel que présenté par Monsieur le Président,
- autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions correspondantes auprès des partenaires concernés,
- autoriser Monsieur le Président à engager toute démarche en vue de la réalisation du marché de travaux,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR  
Déposé le :

23 AVR. 2018



## Conseil syndical

### Séance du 9 avril 2018

---

**Objet : Etude d'évaluation du Contrat de Bassin Ouche 2012-2018 – plan de financement – demande de subvention**

---

Date de convocation : le 29 mars 2018

**Le 9 avril 2018**, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick MASSON.

---

#### **Etaient présents avec voix délibérative**

- **Communauté de communes Pouilly-Bligny**

Etienne FLAMAND – Joël MASSON - Damien LERAT – Camille COL

- **Communauté de communes Ouche et Montagne**

Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Hervé POINTEREAU - Géraldine MEUZARD – Jean-François MICHEL

- **Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise**

Christophe POULLEAU – Bernard PAUTET - Luc JOLIET – Jacques LAURIOT - Bernard GEVREY - Jean-Marc BERGERET

- **Dijon Métropole**

Anne PERRIN-LOUVRIER - Patrick ORSOLA – Catherine HERVIEU - Badiaâ MASLOUHI – Jean-Patrick MASSON – Pierre PRIBETICH - Jean DUBUET - Céline TONOT – Jean-Louis DUMONT – Nicolas BOURNY – Cyril GAUCHER – Stéphanie MODDE

- **Communauté de communes Rives de Saône**

Bernard LEVEQUE – Christian BOMPY

- **Communauté de communes Forêts Seine et Suzon**

Pierre PORTMANN – Alexandre ESTIVALET – Robert DURIN – Vincent LEPRETRE – Vincent DERAÏN

- **Communauté de communes Norge et Tille**

Patricia GOURMAND

- **Communes pour la compétence Hors GEMAPI**

Bernard LEVEQUE (Echenon) - Christian BOMPY (Trouhans) - Pierre PORTMANN (Darois) – Alexandre ESTIVALET (Etaules) – Vincent LEPRETRE (Messigny-et-Vantoux) – Dominique MILLIERE (Panges) - Denis MAIRET (Saint-Martin du Mont) - Vincent DERAÏN (Prenois) - Robert DURIN (Val-Suzon) – Patricia GOURMAND (Asnières-les-Dijon) – Jean-Louis LANDRY (Champdôtre) – Gérard STURER (Les Maillys) – Jean-Luc PRALON (Tréclun)

---

#### **Etaient excusés**

Monique FEBVRE - Denis MYOTTE – Jean FLOUR – Alain MENETRIER - Michel RAFFEAU René DESSEREE (pouvoir à Camille COL) – Michel ROUHETTE (pouvoir à Joël MASSON) – Xavier COSTE - Alain DUTHU (pouvoir à Géraldine MEUZARD) – Maurice LEHOUX – Sylvain VACHEZ- Dominique GRIMPRET - Frédéric FAVERJON (pouvoir à Catherine HERVIEU) - Jacques CARRELET DE LOISY - Thierry FALCONNET - François NOWOTNY (pouvoir à Cyril GAUCHER - Dominique BEGIN-CLAUDET – Dominique SARTOR – Philippe BELLEVILLE – Gilbert MENUT - Stéphane MOURLET - Jocelyne BEAUNNEE (pouvoir à Christian BOMPY) -

Albert LACOMME - Gilles DUTHU - Gilbert PERRON - Raymond DUMONT - Sébastien SORDEL -

**Présents : 48 - Nombre de pouvoirs : 6**

Le Contrat de Bassin Ouche 2012-2018 arrive à son terme, son évaluation doit donc démarrer cette année.

Celui-ci comprend 5 phases distinctes :

- **P1** : états des lieux initial et final
- **P2** : bilan technico-financier (moyens et résultats liés aux investissements)
- **P3** : étude du fonctionnement de la procédure (moyens et résultats liés au fonctionnement)
- **P4** : évaluation du contrat
- **P5** : conclusions, recommandations, et prospective

Le Syndicat du bassin de l'Ouche souhaite faire réaliser l'évaluation du contrat de Bassin par un cabinet extérieur pour plus d'objectivité. Les 2 premières phases, qui constituent la base de travail de l'étude, seront réalisées en interne.

L'évaluation consiste à comparer les objectifs, la mise en œuvre et les résultats du programme d'action et à formuler un jugement sur ceux-ci. Elle cherche également à expliquer les écarts constatés entre les effets attendus sur le milieu naturel et les effets réels. Cette analyse a en particulier vocation à révéler les bénéfices des actions réalisées, à assurer leur pérennité et à fournir des pistes à poursuivre.

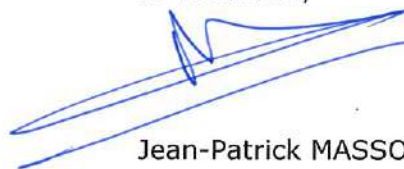
Le coût de cette étude est estimé à 25 000 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget primitif.

Le projet est finançable par l'Agence de l'eau à la hauteur maximale de 50% du TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :**

- approuver le plan de financement tel que présenté par Monsieur le Président,
- autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions correspondantes auprès des partenaires concernés,
- autoriser Monsieur le Président à engager toute démarche en vue de la réalisation du marché d'étude,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

23 AVR. 2018



## Conseil syndical

### Séance du 9 avril 2018

---

**Objet : Travaux pour la maîtrise du reméandrement à Fauverney – plan de financement – demande de subvention**

---

Date de convocation : le 29 mars 2018

**Le 9 avril 2018**, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick MASSON.

---

#### **Etaient présents avec voix délibérative**

- **Communauté de communes Pouilly-Bligny**  
Etienne FLAMAND – Joël MASSON - Damien LERAT – Camille COL
  - **Communauté de communes Ouche et Montagne**  
Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Hervé POINTEREAU - Géraldine MEUZARD – Jean-François MICHEL
  - **Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise**  
Christophe POULLEAU – Bernard PAUTET - Luc JOLIET – Jacques LAURIOT - Bernard GEVREY - Jean-Marc BERGERET
  - **Dijon Métropole**  
Anne PERRIN-LOUVRIER - Patrick ORSOLA – Catherine HERVIEU - Badiaâ MASLOUHI – Jean-Patrick MASSON – Pierre PRIBETICH - Jean DUBUET - Céline TONOT – Jean-Louis DUMONT – Nicolas BOURNY – Cyril GAUCHER – Stéphanie MODDE
  - **Communauté de communes Rives de Saône**  
Bernard LEVEQUE – Christian BOMPY
  - **Communauté de communes Forêts Seine et Suzon**  
Pierre PORTMANN – Alexandre ESTIVALET – Robert DURIN – Vincent LEPRETRE – Vincent DERAÏN
  - **Communauté de communes Norge et Tille**  
Patricia GOURMAND
  - **Communes pour la compétence Hors GEMAPI**  
Bernard LEVEQUE (Echenon) - Christian BOMPY (Trouhans) - Pierre PORTMANN (Darois) – Alexandre ESTIVALET (Etaules) – Vincent LEPRETRE (Messigny-et-Vantoux) – Dominique MILLIERE (Panges) - Denis MAIRET (Saint-Martin du Mont) - Vincent DERAÏN (Prenois) - Robert DURIN (Val-Suzon) – Patricia GOURMAND (Asnières-les-Dijon) – Jean-Louis LANDRY (Champdôtre) – Gérard STURER (Les Maillys) – Jean-Luc PRALON (Tréclun)
- 

#### **Etaient excusés**

Monique FEBVRE - Denis MYOTTE – Jean FLOUR – Alain MENETRIER - Michel RAFFEAU René DESSEREE (pouvoir à Camille COL) – Michel ROUHETTE (pouvoir à Joël MASSON) – Xavier COSTE - Alain DUTHU (pouvoir à Géraldine MEUZARD) – Maurice LEHOUX – Sylvain VACHEZ- Dominique GRIMPRET - Frédéric FAVERJON (pouvoir à Catherine HERVIEU) - Jacques CARRELET DE LOISY - Thierry FALCONNET - François NOWOTNY (pouvoir à Cyril GAUCHER - Dominique BEGIN-CLAUDET – Dominique SARTOR – Philippe BELLEVILLE – Gilbert MENUT - Stéphane MOURLET - Jocelyne BEAUNNEE (pouvoir à Christian BOMPY) - Albert LACOMME - Gilles DUTHU - Gilbert PERRON - Raymond DUMONT - Sébastien SORDEL -

**Présents : 48 - Nombre de pouvoirs : 6**

En 2006, le Syndicat du bassin de l'Ouche (anciennement SMEABOA) a constaté un début de reméandrage de l'Ouche au Paquier, sur la commune de Fauverney. Ce reméandrage naturel de l'Ouche s'effectue sur la rive droite en direction de son lit d'origine qui correspond à l'Ouche avant rectification en 1963 (date des derniers travaux de scindement du méandre). A cet endroit l'Ouche est contrainte par un merlon de curage en rive gauche. En rive droite, un endiguement existe mais celui-ci est plus éloigné du lit mineur.

En l'absence d'enjeux économiques et en accord avec le SIOI (ancien syndicat de curage de l'Ouche Inférieure) et les propriétaires riverains impactés par l'érosion de berge en rive droite, le choix de ne pas intervenir a fait consensus, à condition pour le syndicat de prendre en charge l'enlèvement des embâcles créés par l'érosion de berges de la parcelle boisée ainsi que de stopper cette érosion lorsque que le déplacement de l'Ouche aurait atteint les parcelles représentant un enjeu local. C'est le cas depuis la crue décennale de janvier 2018.

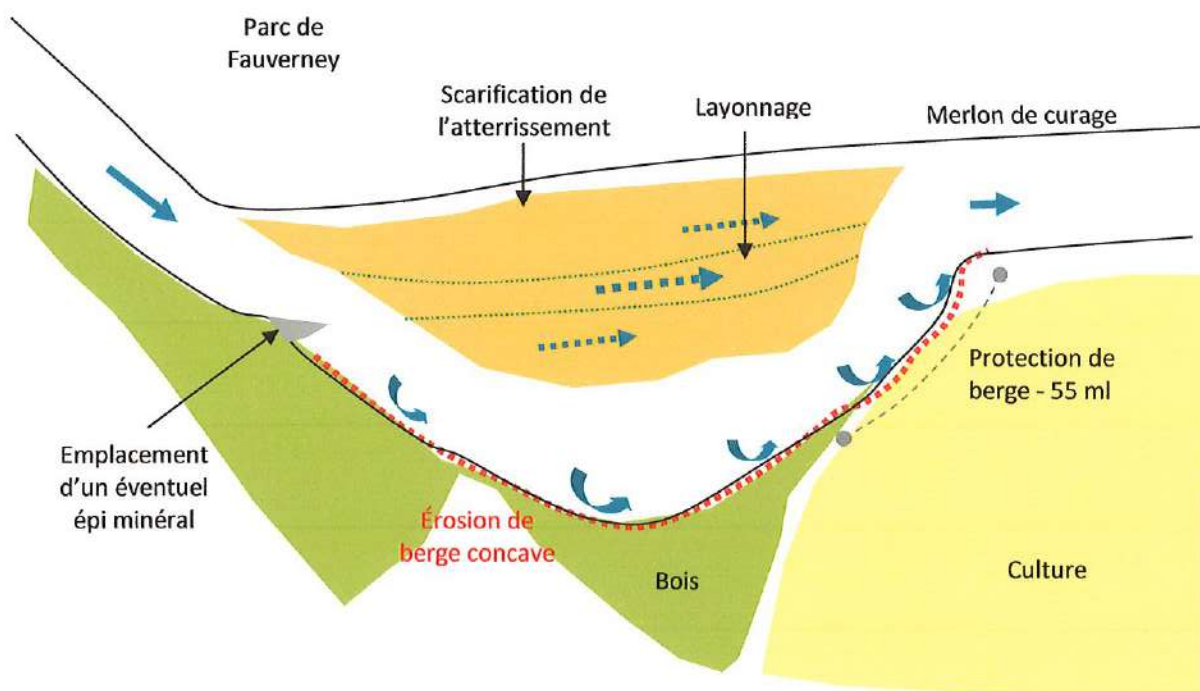
Après avoir laissé libre cours au reméandrement de l'Ouche au Paquier entre 2006 et 2016, le Syndicat du bassin de l'Ouche a réalisé fin 2016 un épi végétal en berge concave. Celui-ci a été efficace sur la pointe de l'atterrissement et pour protéger ponctuellement la berge. Il n'a néanmoins pas résisté à la crue de janvier 2018 en raison des forces d'érosion puissantes en berge concave.

Le Syndicat envisage aujourd'hui plusieurs actions afin de maîtriser le reméandrement de l'Ouche. L'objectif est de conserver le méandre sans laisser la berge concave se déplacer vers la zone en culture située en fin de méandre :

- Une **scarification** de l'atterrissement avec enlèvement de la végétation ligneuse a pour but de dissiper l'énergie de l'Ouche en crue afin de réduire la puissance d'érosion sur la rive droite.
- Un **layonnage** de l'atterrissement sera réalisé ou accentué en fonction de la configuration du dépôt existant.
- Une **protection de berge** en technique mixte d'environ 55 ml au droit de la parcelle agricole accompagnée d'un fort retalutage et de plants de saules a pour but de stopper l'érosion. Les plants de saules permettront de ne pas reporter l'énergie vers l'aval sur la berge opposée. La protection étant placée en berge concave, la pose d'enrochements sur au minimum 3 rangs sera donc indispensable à la tenue de l'ouvrage.

En fonction de l'efficacité de ces 3 interventions, le Syndicat pourra étudier la nécessité d'installer un épi minéral en amont du méandre afin de réorienter le courant vers les layons formés sur l'atterrissement.

Vue d'ensemble : maîtrise du reméandrement au Paquier



Les travaux sont estimés à 30 000 € et sont inscrits au budget primitif pour les travaux de scarification, layonnage et protection de berge. Ces travaux ne peuvent pas bénéficier d'une subvention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :**

- autoriser Monsieur le Président à engager les démarches administratives auprès de la DDT
- engager toute démarche en vue de la réalisation du marché de travaux,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Le Président,

  
Jean-Patrick MASSON

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

23 AVR. 2018



## Conseil syndical

### Séance du 9 avril 2018

---

**Objet : Plantations sur les berges de la Geline à Tart-le-Bas – Plan de financement – demande de subvention**

---

Date de convocation : le 29 mars 2018

**Le 9 avril 2018**, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick MASSON.

---

#### **Etaient présents avec voix délibérative**

- **Communauté de communes Pouilly-Bligny**  
Etienne FLAMAND – Joël MASSON - Damien LERAT – Camille COL
- **Communauté de communes Ouche et Montagne**  
Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Hervé POINTEREAU - Géraldine MEUZARD – Jean-François MICHEL
- **Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise**  
Christophe POULLEAU – Bernard PAUTET - Luc JOLIET – Jacques LAURIOT - Bernard GEVREY - Jean-Marc BERGERET
- **Dijon Métropole**  
Anne PERRIN-LOUVRIER - Patrick ORSOLA – Catherine HERVIEU - Badiaâ MASLOUHI – Jean-Patrick MASSON – Pierre PRIBETICH - Jean DUBUET - Céline TONOT – Jean-Louis DUMONT – Nicolas BOURNY – Cyril GAUCHER – Stéphanie MODDE
- **Communauté de communes Rives de Saône**  
Bernard LEVEQUE – Christian BOMPY
- **Communauté de communes Forêts Seine et Suzon**  
Pierre PORTMANN – Alexandre ESTIVALET – Robert DURIN – Vincent LEPRETRE – Vincent DERAÏN
- **Communauté de communes Norge et Tille**  
Patricia GOURMAND
- **Communes pour la compétence Hors GEMAPI**  
Bernard LEVEQUE (Echenon) - Christian BOMPY (Trouhans) - Pierre PORTMANN (Darois) – Alexandre ESTIVALET (Etaules) – Vincent LEPRETRE (Messigny-et-Vantoux) – Dominique MILLIERE (Panges) - Denis MAIRET (Saint-Martin du Mont) - Vincent DERAÏN (Prenois) - Robert DURIN (Val-Suzon) – Patricia GOURMAND (Asnières-les-Dijon) – Jean-Louis LANDRY (Champdôtre) – Gérard STURER (Les Maillys) – Jean-Luc PRALON (Tréclun)

---

#### **Etaient excusés**

Monique FEBVRE - Denis MYOTTE – Jean FLOUR – Alain MENETRIER - Michel RAFFEAU  
René DESSEREE (pouvoir à Camille COL) – Michel ROUHETTE (pouvoir à Joël MASSON) – Xavier COSTE - Alain DUTHU (pouvoir à Géraldine MEUZARD) – Maurice LEHOUX – Sylvain VACHEZ- Dominique GRIMPRET - Frédéric FAVERJON (pouvoir à Catherine HERVIEU) - Jacques CARRELET DE LOISY - Thierry FALCONNET - François NOWOTNY (pouvoir à Cyril GAUCHER - Dominique BEGIN-CLAUDET – Dominique SARTOR – Philippe BELLEVILLE – Gilbert MENUT - Stéphane MOURLET - Jocelyne BEAUNNEE (pouvoir à Christian BOMPY) -  
Albert LACOMME - Gilles DUTHU - Gilbert PERRON - Raymond DUMONT - Sébastien SORDEL -

**Présents : 48 - Nombre de pouvoirs : 6**



La Geline à Tart-le-Bas a récemment été classée en cours d'eau dans le cadre de la cartographie progressive de Côte d'Or. Suite à ce classement, la commune de Tart-le-Bas a sollicité le Syndicat du bassin de l'Ouche pour limiter les effondrements de berge et améliorer l'esthétique paysagère du ruisseau.

Ce cours d'eau jusqu'alors entretenu comme un fossé manque en effet de ripisylve, ce qui a engendré un effondrement localisé des berges et une détérioration du fonctionnement du ruisseau.

L'objectif des travaux envisagés est de restaurer le caractère naturel du ruisseau et de le protéger par une plantation dense de ripisylve. Les plantations nécessitent par endroit le retalutage de la berge en rive droite, qui permettra du même coup de restaurer la diversification d'écoulements.

Cette opération est réalisée dans le cadre du contrat de Bassin Ouche, fiche action « IV.4 Trame Verte » qui vise la restauration des corridors écologiques sur l'Ouche aval.

Nature des travaux :

- Retalutage sur 90 ml maximum en plusieurs sections de 10 ml environ.
- Plantations sur environ 950 mètres de berges, par ilots de 10 à 15 mètres afin de laisser des fenêtres ouvertes sur le ruisseau.

Les plantations doivent assurer le rôle de protection du cours d'eau, et plus précisément :

- diversification du lit mineur,
- refuge pour la faune,
- ombrage (à terme) pour le fond du lit,
- stabilisation des berges par développement du système racinaire,
- haie brise-vent.

Cette opération nécessite une *Déclaration* au titre de la loi sur l'eau pour le retalutage nécessaire avant plantations, et une *Déclaration d'Intérêt Général* car elle est réalisée sur des parcelles privées.

Le coût des travaux est estimé à 12 000 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget primitif. Le projet est finançable par l'Agence de l'eau et la Région Bourgogne-Franche-Comté à la hauteur maximale de 80% du TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :**

- approuve le plan de financement tel que présenté par Monsieur le Président,
- autorise Monsieur le Président à adresser les dossiers de demandes de subventions correspondantes aux partenaires concernés,
- autorise Monsieur le Président à engager toute démarche en vue de la réalisation du marché de travaux,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR  
Déposé le :

23 AVR. 2018

Le Président,



Jean-Patrick MASSON



## Conseil syndical

### Séance du 9 avril 2018

---

**Objet : Plan de financement des postes SAGE et Contrat de Bassin**

---

Date de convocation : le 29 mars 2018

**Le 9 avril 2018**, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick MASSON.

---

#### **Etaient présents avec voix délibérative**

- **Communauté de communes Pouilly-Bligny**  
Etienne FLAMAND – Joël MASSON - Damien LERAT – Camille COL
- **Communauté de communes Ouche et Montagne**  
Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Hervé POINTEREAU - Géraldine MEUZARD – Jean-François MICHEL
- **Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise**  
Christophe POULLEAU – Bernard PAUTET - Luc JOLIET – Jacques LAURIOT - Bernard GEVREY - Jean-Marc BERGERET
- **Dijon Métropole**  
Anne PERRIN-LOUVRIER - Patrick ORSOLA – Catherine HERVIEU - Badiaâ MASLOUHI – Jean-Patrick MASSON – Pierre PRIBETICH - Jean DUBUET - Céline TONOT – Jean-Louis DUMONT – Nicolas BOURNY – Cyril GAUCHER – Stéphanie MODDE
- **Communauté de communes Rives de Saône**  
Bernard LEVEQUE – Christian BOMPY
- **Communauté de communes Forêts Seine et Suzon**  
Pierre PORTMANN – Alexandre ESTIVALET – Robert DURIN – Vincent LEPRETRE – Vincent DERAÏN
- **Communauté de communes Norge et Tille**  
Patricia GOURMAND
- **Communes pour la compétence Hors GEMAPI**  
Bernard LEVEQUE (Echenon) - Christian BOMPY (Trouhans) - Pierre PORTMANN (Darois) – Alexandre ESTIVALET (Etaules) – Vincent LEPRETRE (Messigny-et-Vantoux) – Dominique MILLIERE (Panges) - Denis MAIRET (Saint-Martin du Mont) - Vincent DERAÏN (Prenois) - Robert DURIN (Val-Suzon) – Patricia GOURMAND (Asnières-les-Dijon) – Jean-Louis LANDRY (Champdôtre) – Gérard STURER (Les Maillys) – Jean-Luc PRALON (Tréclun)

---

#### **Etaient excusés**

Monique FEBVRE - Denis MYOTTE – Jean FLOUR – Alain MENETRIER - Michel RAFFEAU  
René DESSEREE (pouvoir à Camille COL) – Michel ROUHETTE (pouvoir à Joël MASSON) – Xavier COSTE - Alain DUTHU (pouvoir à Géraldine MEUZARD) – Maurice LEHOUX – Sylvain VACHEZ- Dominique GRIMPRET - Frédéric FAVERJON (pouvoir à Catherine HERVIEU) - Jacques CARRELET DE LOISY - Thierry FALCONNET - François NOWOTNY (pouvoir à Cyril GAUCHER - Dominique BEGIN-CLAUDET – Dominique SARTOR – Philippe BELLEVILLE – Gilbert MENUT - Stéphane MOURLET - Jocelyne BEAUNNEE (pouvoir à Christian BOMPY) -  
Albert LACOMME - Gilles DUTHU - Gilbert PERRON - Raymond DUMONT - Sébastien SORDEL –

**Présents : 48 - Nombre de pouvoirs : 6**

Monsieur le Président explique que le Syndicat du bassin de l'Ouche emploie deux chargés de mission, respectivement pour l'animation du SAGE et du Contrat de Bassin de l'Ouche.

En 2018, l'entretien de cours d'eau et les travaux ponctuels sont répartis entre les deux postes de chargés de missions.

**L'animateur SAGE** est chargé du suivi et de la mise application du SAGE, ainsi que du programme d'entretien pluriannuel de la végétation :

- création des outils nécessaires à sa mise en application (études, bases de données...),
- accompagnement des collectivités et autres maîtres d'ouvrages pour la prise en compte des dispositions et des règles du SAGE dans les différents domaines d'application (eau-assainissement, plans locaux d'urbanisme, programmes d'aménagement urbain, installations classées, prévention des inondations...),
- rédaction des avis de la CLE sur les dossiers soumis dans le cadre des opérations soumises à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau,
- communication autour du SAGE,
- suivi des études réalisées par les partenaires locaux,
- suivi des actions du Contrat de Bassin en lien avec le SAGE,
- programme d'entretien pluriannuel de la végétation et travaux urgents.

**L'animateur Contrat de Bassin** est chargé du suivi et de la mise en application du Contrat de Bassin :

- engagement des programmes d'études et de travaux,
- concertation avec les acteurs locaux pour l'engagement des actions du contrat,
- suivi des études réalisées par les partenaires locaux,
- communication autour des actions réalisées et plan de communication du SBO,
- dossiers de travaux hors programmation Contrat,
- concertation pour la répartition des volumes prélevables par sous bassin.

Le contrat de bassin devra en 2018 faire l'objet d'un bilan et d'une évaluation.

Le plan de financement prévisionnel 2018, pour les 2 postes, est établi comme suit :

	<b>SAGE</b>	<b>CB</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES - Salaires et charges</b>	<b>77 000</b>	<b>52 000</b>
Agence de l'eau – 50% des charges de personnel	38 500	26 000
Région Bourgogne-Franche-Comté ou Feder– 30% de l'assiette*		14 512
SBO	38 500	11 488

\* l'assiette est définie par le règlement mis en place par la région : taux horaire dédié aux réalisations, sur justification de 3 réalisations conformes.

Les frais de fonctionnement sont financés par l'Agence de l'eau à hauteur de 15% du salaire chargé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :**

- Approuver le plan de financement proposé,
- Autoriser Monsieur le Président à adresser les demandes de subventions correspondantes aux partenaires concernés,
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

23 AVR. 2018



## Conseil syndical

### Séance du 9 avril 2018

---

**Objet : Travaux de restauration morphologique de l'Arvo à La Bussière-sur-Ouche**

---

Date de convocation : le 29 mars 2018

**Le 9 avril 2018**, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick MASSON.

---

#### **Etaient présents avec voix délibérative**

- **Communauté de communes Pouilly-Bligny**

Etienne FLAMAND – Joël MASSON – Damien LERAT – Camille COL

- **Communauté de communes Ouche et Montagne**

Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Hervé POINTEREAU – Géraldine MEUZARD – Jean-François MICHEL

- **Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise**

Christophe POULLEAU – Bernard PAUTET – Luc JOLIET – Jacques LAURIOT – Bernard GEVREY – Jean-Marc BERGERET

- **Dijon Métropole**

Anne PERRIN-LOUVRIER – Patrick ORSOLA – Catherine HERVIEU – Badiaâ MASLOUHI – Jean-Patrick MASSON – Pierre PRIBETICH – Jean DUBUET – Céline TONOT – Jean-Louis DUMONT – Nicolas BOURNY – Cyril GAUCHER – Stéphanie MODDE

- **Communauté de communes Rives de Saône**

Bernard LEVEQUE – Christian BOMPY

- **Communauté de communes Forêts Seine et Suzon**

Pierre PORTMANN – Alexandre ESTIVALET – Robert DURIN – Vincent LEPRETRE – Vincent DERAÏN

- **Communauté de communes Norge et Tille**

Patricia GOURMAND

- **Communes pour la compétence Hors GEMAPI**

Bernard LEVEQUE (Echenon) – Christian BOMPY (Trouhans) – Pierre PORTMANN (Darois) – Alexandre ESTIVALET (Etaules) – Vincent LEPRETRE (Messigny-et-Vantoux) – Dominique MILLIERE (Panges) – Denis MAIRET (Saint-Martin du Mont) – Vincent DERAÏN (Prenois) – Robert DURIN (Val-Suzon) – Patricia GOURMAND (Asnières-les-Dijon) – Jean-Louis LANDRY (Champdôtre) – Gérard STURER (Les Maillys) – Jean-Luc PRALON (Tréclun)

---

#### **Etaient excusés**

Monique FEBVRE – Denis MYOTTE – Jean FLOUR – Alain MENETRIER – Michel RAFFEAU – René DESSEREE (pouvoir à Camille COL) – Michel ROUHETTE (pouvoir à Joël MASSON) – Xavier COSTE – Alain DUTHU (pouvoir à Géraldine MEUZARD) – Maurice LEHOUX – Sylvain VACHEZ – Dominique GRIMPRET – Frédéric FAVERJON (pouvoir à Catherine HERVIEU) – Jacques CARRELET DE LOISY – Thierry FALCONNET – François NOWOTNY (pouvoir à Cyril GAUCHER) – Dominique BEGIN-CLAUDET – Dominique SARTOR – Philippe BELLEVILLE – Gilbert MENUT – Stéphane MOURLET – Jocelyne BEAUNNEE (pouvoir à Christian BOMPY) – Albert LACOMME – Gilles DUTHU – Gilbert PERRON – Raymond DUMONT – Sébastien SORDEL –

**Présents : 48 – Nombre de pouvoirs : 6**

Une étude de faisabilité pour la restauration morphologique et la continuité écologique de l'Arvo a été réalisée en 2017 afin de définir une stratégie d'action. En effet, le potentiel morphologique de l'amont de cet affluent semble limité alors que les actions de restauration de la continuité en aval du ruisseau sont complexes et potentiellement coûteuses.

Pour rappel, l'Arvo est dégradé par un ensemble d'éléments :

- suppression de la ripisylve,
- cours recalibré sur certains secteurs,
- piétinement des bovins sur de longs secteurs en continu,
- homogénéisation des faciès d'écoulement par une multiplication de micro seuils
- déconnexion de l'Arvo à l'Ouche par les ouvrages hydrauliques de l'Abbaye de La Bussière.

Il ressort de l'étude que l'atteinte de la bonne qualité écologique de l'Arvo nécessite l'application d'un programme ambitieux de restauration, dont le rétablissement de la continuité piscicole ne constitue qu'un volet parmi d'autres et s'avère quasiment inutile sans restauration physique de l'amont.

La première étape des travaux de restauration physique consistera donc à protéger le ruisseau du piétinement des bovins par la mise en défens et la création d'une ripisylve. Cette action nécessitera une concertation préalable avec les propriétaires riverains.

Les travaux seront réalisés au fur et à mesure des accords passés avec les propriétaires riverains acceptant de s'engager dans la démarche de protection du cours d'eau avec le Syndicat.

Il est proposé d'inscrire 30 000 € au budget primitif pour une première phase de travaux. Le projet est finançable par l'Agence de l'eau et la Région Bourgogne-Franche-Comté à la hauteur maximale de 80% du TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :**

- approuver le plan de financement tel que présenté,
- autoriser Monsieur le Président à adresser les demandes de subventions correspondantes aux partenaires concernés,
- autoriser Monsieur le Président à engager toute démarche en vue de la réalisation du marché de travaux,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Le Président,

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

Jean-Patrick MASSON

23 AVR. 2018



## Conseil syndical

### Séance du 9 avril 2018

---

#### Objet : Plan de communication 2018 – Demande de subvention

---

Date de convocation : le 29 mars 2018

**Le 9 avril 2018**, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick MASSON.

---

#### Etaient présents avec voix délibérative

- **Communauté de communes Pouilly-Bligny**

Etienne FLAMAND – Joël MASSON - Damien LERAT – Camille COL

- **Communauté de communes Ouche et Montagne**

Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Hervé POINTEREAU - Géraldine MEUZARD – Jean-François MICHEL

- **Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise**

Christophe POULLEAU – Bernard PAUTET - Luc JOLIET – Jacques LAURIOT - Bernard GEVREY - Jean-Marc BERGERET

- **Dijon Métropole**

Anne PERRIN-LOUVRIER - Patrick ORSOLA – Catherine HERVIEU - Badiaâ MASLOUHI – Jean-Patrick MASSON – Pierre PRIBETICH - Jean DUBUET - Céline TONOT – Jean-Louis DUMONT – Nicolas BOURNY – Cyril GAUCHER – Stéphanie MODDE

- **Communauté de communes Rives de Saône**

Bernard LEVEQUE – Christian BOMPY

- **Communauté de communes Forêts Seine et Suzon**

Pierre PORTMANN – Alexandre ESTIVALET – Robert DURIN – Vincent LEPRETRE – Vincent DERAÏN

- **Communauté de communes Norge et Tille**

Patricia GOURMAND

- **Communes pour la compétence Hors GEMAPI**

Bernard LEVEQUE (Echenon) - Christian BOMPY (Trouhans) - Pierre PORTMANN (Darois) – Alexandre ESTIVALET (Etaules) – Vincent LEPRETRE (Messigny-et-Vantoux) – Dominique MILLIERE (Panges) - Denis MAIRET (Saint-Martin du Mont) - Vincent DERAÏN (Prenois) - Robert DURIN (Val-Suzon) – Patricia GOURMAND (Asnières-les-Dijon) – Jean-Louis LANDRY (Champdôtre) – Gérard STURER (Les Maillys) – Jean-Luc PRALON (Tréclun)

---

#### Etaient excusés

Monique FEBVRE - Denis MYOTTE – Jean FLOUR – Alain MENETRIER - Michel RAFFEAU René DESSEREE (pouvoir à Camille COL) – Michel ROUHETTE (pouvoir à Joël MASSON) – Xavier COSTE - Alain DUTHU (pouvoir à Géraldine MEUZARD) – Maurice LEHOUX – Sylvain VACHEZ- Dominique GRIMPRET - Frédéric FAVERJON (pouvoir à Catherine HERVIEU) - Jacques CARRELET DE LOISY - Thierry FALCONNET - François NOWOTNY (pouvoir à Cyril GAUCHER) - Dominique BEGIN-CLAUDET – Dominique SARTOR – Philippe BELLEVILLE – Gilbert MENUT - Stéphane MOURLET - Jocelyne BEAUNNEE (pouvoir à Christian BOMPY) - Albert LACOMME - Gilles DUTHU - Gilbert PERRON - Raymond DUMONT - Sébastien SORDEL -

**Présents : 48 - Nombre de pouvoirs : 6**

Le plan de communication est destiné à faire connaître le territoire aux élus locaux, et à mettre en valeur le SAGE et les actions du Contrat de Bassin. Il contribue à l'image de la collectivité, au développement de sa notoriété ainsi qu'à une information élargie sur les opérations conduites par le Syndicat.

Les opérations projetées sont :

### 1. La visite de bassin

Cette visite est destinée à faire se rencontrer les acteurs des différents sous bassins et à échanger sur les difficultés rencontrées par les uns et les autres. La formule proposée chaque année depuis 2011 est un succès auprès des conseillers syndicaux. Elle est renouvelée en 2018.

### 2. Panneau pédagogique

Un budget est réservé à la mise en place d'un panneau pédagogique, pour expliquer le but d'une restauration effectuée par le syndicat ou d'une non-intervention, surtout sur un lieu de passage. L'installation d'un panneau pédagogique est prévue à Fauverney au niveau d'une parcelle riveraine de l'Ouche, acquise par le Syndicat. Il permettra d'expliquer la démarche foncière du syndicat pour restaurer la dynamique naturelle de l'Ouche et la protection en technique douce en cas d'enjeux (urbain ou autre).

### 3. Soutien aux initiatives de nettoyage

Le syndicat met à disposition de ses adhérents, des kits de nettoyage qui sont des objets estampillés « Plan Ouche, SBO / Agence de l'eau ». Ces kits sont composés d'un petit sac avec une paire de gants solides et de sacs poubelle. Ils rencontrent une belle adhésion de la part des communes qui organisent des journées de nettoyage de l'Ouche.

	€ TTC	Financement
Visite de bassin en bus	1 500	
Panneau pédagogique	3 000	
Kits de nettoyage	3 000	
<b>TOTAL</b>	<b>7 500</b>	50% Agence de l'eau, 50% SBO

Pour l'année 2018, le plan de communication est estimé à 7 500 € TTC.

Le plan de financement tel que présenté entre clairement dans les objectifs de communication et d'information abordés dans les dossiers préalables des deux procédures SAGE et *Contrat de Bassin* que le Syndicat s'est engagé à porter.

Les crédits sont inscrits au budget primitif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :**

- approuver le projet de plan de communication,
- approuver le plan de financement proposé,
- autoriser Monsieur le Président à adresser les demandes de subventions correspondantes aux partenaires concernés,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

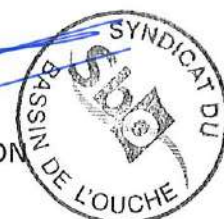
PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

23 AVR. 2018



Le Président,

Jean-Patrick MASSON





## Conseil syndical

### Séance du 9 avril 2018

---

**Objet : Création d'un poste d'ingénieur territorial titulaire**

---

Date de convocation : le 29 mars 2018

**Le 9 avril 2018**, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick MASSON.

---

#### **Etaient présents avec voix délibérative**

- **Communauté de communes Pouilly-Bligny**  
Etienne FLAMAND – Joël MASSON - Damien LERAT – Camille COL
  - **Communauté de communes Ouche et Montagne**  
Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Hervé POINTEREAU - Géraldine MEUZARD – Jean-François MICHEL
  - **Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise**  
Christophe POULLEAU – Bernard PAUTET - Luc JOLIET – Jacques LAURIOT - Bernard GEVREY - Jean-Marc BERGERET
  - **Dijon Métropole**  
Anne PERRIN-LOUVRIER - Patrick ORSOLA – Catherine HERVIEU - Badiaâ MASLOUHI – Jean-Patrick MASSON – Pierre PRIBETICH - Jean DUBUET - Céline TONOT – Jean-Louis DUMONT – Nicolas BOURNY – Cyril GAUCHER – Stéphanie MODDE
  - **Communauté de communes Rives de Saône**  
Bernard LEVEQUE – Christian BOMPY
  - **Communauté de communes Forêts Seine et Suzon**  
Pierre PORTMANN – Alexandre ESTIVALET – Robert DURIN – Vincent LEPRETRE – Vincent DERAÏN
  - **Communauté de communes Norge et Tille**  
Patricia GOURMAND
  - **Communes pour la compétence Hors GEMAPI**  
Bernard LEVEQUE (Echenon) - Christian BOMPY (Trouhans) - Pierre PORTMANN (Darois) – Alexandre ESTIVALET (Etaules) – Vincent LEPRETRE (Messigny-et-Vantoux) – Dominique MILLIERE (Panges) - Denis MAIRET (Saint-Martin du Mont) - Vincent DERAÏN (Prenois) - Robert DURIN (Val-Suzon) – Patricia GOURMAND (Asnières-les-Dijon) – Jean-Louis LANDRY (Champdôtre) – Gérard STURER (Les Maillys) – Jean-Luc PRALON (Tréclun)
- 

#### **Etaient excusés**

Monique FEBVRE - Denis MYOTTE – Jean FLOUR – Alain MENETRIER - Michel RAFFEAU  
René DESSEREE (pouvoir à Camille COL) – Michel ROUHETTE (pouvoir à Joël MASSON) – Xavier COSTE - Alain DUTHU (pouvoir à Géraldine MEUZARD) – Maurice LEHOUX – Sylvain VACHEZ- Dominique GRIMPRET - Frédéric FAVERJON (pouvoir à Catherine HERVIEU) - Jacques CARRELET DE LOISY - Thierry FALCONNET - François NOWOTNY (pouvoir à Cyril GAUCHER - Dominique BEGIN-CLAUDET – Dominique SARTOR – Philippe BELLEVILLE – Gilbert MENUT - Stéphane MOURLET - Jocelyne BEAUNNEE (pouvoir à Christian BOMPY) -  
Albert LACOMME - Gilles DUTHU - Gilbert PERRON - Raymond DUMONT - Sébastien SORDEL -

**Présents : 48 - Nombre de pouvoirs : 6**

Par dérogation à l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, dite loi Sauvadet, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique ouvre, sous certaines conditions d'ancienneté, des dispositifs spécifiques d'accès à la titularisation.

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, modifié par le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du CDG21 du 20 mars 2018,

L'accès à la titularisation est fondé sur la prise en compte des acquis de l'expérience professionnelle correspondant aux fonctions auxquelles destine le cadre d'emplois d'accueil sollicité.

Le Syndicat a, en 2009, recruté en contrat un agent sur le grade d'ingénieur territorial. Cet agent dispose d'un CDI depuis 2015. L'agent remplissant les conditions d'accès à l'emploi titulaire a été proposé à la commission des sélections professionnelles.

La commission de sélections professionnelles au grade d'ingénieur s'est réunie le 1<sup>er</sup> mars 2018 et a auditionné l'agent. L'agent a été déclaré apte à intégrer le grade d'ingénieur territorial.

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :**

- créer un poste d'ingénieur territorial (catégorie A), à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, à temps complet.

Cette délibération abroge la délibération du 21 novembre 2008, portant création d'un poste d'ingénieur contractuel.

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le

23 AVR. 2018

